

## RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le seize septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 09 septembre 2016

Date d'affichage de la convocation : 09 septembre 2016

**Présents** : M. BOISSIER Éric, M. FOURNIER Claude, Mme FROMENT Valérie, M. MARTINEZ José, M. NEGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. ROUSSEL Guillaume, Mme SAUVELET Jacqueline,

**Absents excusés** : M. BOURREL Christian,  
Mme LE BOULCH Ingrid épouse AUBEAU (procuration : Mme FROMENT Valérie),  
Mme MALIGORNE Karine (procuration : M. NEGRE Éric),  
Mme MAZEL Marianne (procuration : M. BOISSIER Éric),  
M. TRENQUIER Vladimir (procuration : M. FOURNIER Claude ),  
Mme VEYRET Marie-Josée (procuration : Mme PELLET Marie-José),  
Mme VOEUX-MONIN Béatrice (procuration : Mme SAUVELET Jacqueline).

**Secrétaire de séance** : Mme SAUVELET Jacqueline

### N°01/2016 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 août 2016 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote** : Oui à l'unanimité

### N°02/2016 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance:

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2016.
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2016.
- 3 - Travaux sur réseau d'assainissement à Junas : attribution du marché.
- 4 - STEP : choix du bureau d'étude géotechnique, prise en considération de l'exécution des travaux de réseaux sous charte qualité assainissement.
- 5 - ZAC « DU BOSQUET » : demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la DUP et d'enquête parcellaire portant sur le périmètre de la ZAC « DU BOSQUET ».
- 6 - Demande servitude de passage.
- 7 - Requête de l'union sportive du trèfle de Calvisson et Sommières.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote** : Oui à l'unanimité

## **N°03/2016 – TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT A JUNAS : ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) en Groupement de Commandes entre la Commune de JUNAS et le SIAEP DE VILLEVIEILLE, dont la commune de JUNAS est coordinatrice, pour les travaux de réhabilitation EU et de renforcement du réseau d'eau potable.

Madame le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication dans le Réveil du Midi N°2421 du 17 au 23 juin 2016, conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

Madame le Maire indique que 7 offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres par les entreprises : SCAIC, VIDAL, STPB , LACOMBE BONNET, CISE TP, FAURIE et EHTP.

Une candidature (LACOMBE BONNET) a été écartée car elle ne répondait pas aux exigences définies dans le Règlement de Consultation. Il a été décidé de procéder à une phase de négociation avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées à l'issue de la première phase d'analyse des offres : FAURIE et EHTP.

Après négociation et, au vu de l'analyse du Maître d'oeuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribué à l'entreprise EHTP pour son offre d'un montant de 270 304,50 € HT, soit 324 365,40 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle. La part incombant au Syndicat est de 165 770,70 € HT soit 198 924,84 € TTC et celle incombant à la commune de JUNAS de 104 533,80 € HT soit 125 440,56 € TTC.

### **Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal :**

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,
- Approuve le déroulement de la consultation,
- Approuve le choix de l'entreprise EHTP pour son offre d'un montant de 270 304,50 € HT, soit 324 365,40 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle et prend acte de la part incombant au Syndicat (165 770,70 € HT soit 198 924,84 € TTC) et celle incombant à la commune de Junas (104 533,80 € HT soit 125 440,56 € TTC.),
- Autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives à son exécution en coordination avec le SIAEP de Villevieille le cas échéant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote :** OUI à l'unanimité

## **N°04/2016 – STEP : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE GEOTECHNIQUE, PRISE EN CONSIDERATION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RESEAUX SOUS CHARTE QUALITE ASSAINISSEMENT.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet global d'assainissement de la commune et les travaux liés issus du Schéma Directeur d'Assainissement.

Madame le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement seront menés conjointement avec des travaux de rénovation du réseau d'eau potable Route d'Aujargues et Rue du Moulin à Huile, dont le Maître d'ouvrage est le SIAEP de Villevieille